ASSOCIATION DEPARTEMENTALE AGREEE DE PECHEURS AMATEURS AUX ENGINS ET AUX FILETS DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LA LOIRE POUR LA PROTECTION DE LA NATURE ET DU MILIEU AQUATIQUE

ASSEMBLEE GENERALE DU 19/11/2022

SALLE DES FÊTES DE BOU

ACCUEIL

Le Président accueille les participants et donne la liste des absents excusés :

Gilles Coutant (Secrétaire Général de l association /COVID)5F7), Christian Cathelineau (F10) , Thierry Gauthier (G14), Thomas Létang (F17), Yves Gautier (F10), Dominique Tinseau (Président FD 45, invité) et commente les photos de la page d'accueil du diaporama

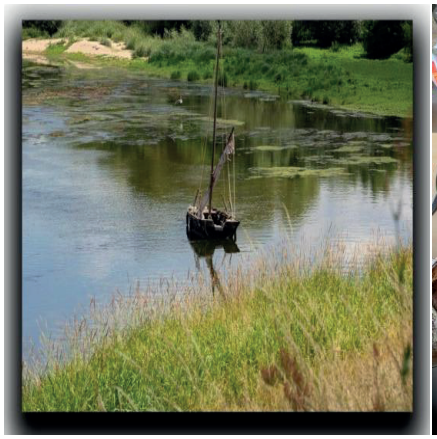

Le Président note qu'il y a environ 1/3 de l'effectif de l'association présent (18 émargements + Bruno Bordeau)

Il informe du prochain changement de secrétaire à la FD 45.

Ordre du jour

PV de l 'AG 2021

Le PV de l 'AG 2021 : adopté à l'unanimité

Rapport moral

Remerciements à :

- L'équipe qui anime l'association
- La DDT et particulièrement Mme Gastellier
- La Fédération pêche 45 qui sert de siège à l'ADAPAEF et assure le secrétariat de l'association, son Président, son CA et son équipe, particulièrement Thierry Gauthier, Bruneau Bordeau et Madame Marchand pour la délivrance des licences...
- La Commune de Bou qui nous accueille depuis au moins 25 ans (à laquelle il faudra faire un chèque de 35€ au profit de la coopérative scolaire), Xavier Denis qui a préparé la salle, Robert Barbet qui s'occupait de ce point précédemment.
- Xavier Denis réservera la salle pour l'AG 2023 : date actuelle retenue le 4/11/2023 mais le Président préférerait le 18/11/2023.

Le point sur les licences de pêche :

- Licences : 60 en 2021, soit un nombre légèrement inférieur à la moyenne sur les 9 dernières années, avec un pic à 70 en 2017 et un petit fléchissement (58) en 2020 lié au COVID
- Présentation des licences ouvertes par lot et des attributions : aucun pêcheur sur les lots F3, F4, F5, F12, G1, et des disponibilités sur la plupart des autres lots (59 pêcheurs pour 136 licences).

Le Président rappelle la procédure pour l'obtention d'une licence (date limite pour une demande : 15/12/2022) et invite à consulter les sites www.federationpeche/45, puis onglet ADAPAEF ou www.gouv.fr/Politiques/Publiques, puis rechercher « Licences de pêcheurs amateurs aux engins et aux filets »

Il rappelle également la liste des engins autorisés selon les périodes (toute l'année et pendant l'ouverture aux carnassiers)

Rapport d'activité

l'ADAPAEF a participé à l'opération Loire Propre, à la Fête du Port de St Benoît sur Loire, à la Fête de la Sange, et a organisé une journée conviviale d'échanges de pratiques chez Gilles Coutant à Bouteille, à Guilly, à laquelle ont participé 17 adhérents, meilleure participation observée.

L'ADAPAEF a été présente dans de nombreuses instances : Fédération Pêche 45, LOGRAMI, F.N.P.F, F.N.A.D.A.P.A.E.F, DDT, et a statutairement organisé deux conseils d'administration les 10/05 et 11/10/2022.

Communication

La communication fait l'objet de la parution, 1 fois par semestre, de la publication de « Au fil de l'eau » ; initiée par Christian Cathelineau, cette publication est désormais assurée par le nouveau Secrétaire Général de l'association, Gilles Coutant.

Une communication sur nos activités pourrait passer par des articles de presse dans les journaux locaux. Christophe Girault (F15) propose les services de David Creff, journaliste à la Nouvelle République (06 72 53 69 08).

Rapport Financier

le rapport financier de l'exercice 2021 fait apparaître **des recettes de 5406,74€** et des dépenses **de 5181,12€.** Après encaissements et reversements aux différents organismes, **le résultat de l'ADAPAEF s'élève à 225,62€** pour l'exercice 2021.

Le bilan financier 2021 de l'association s'établit à 6 933,82€, dont 1931,22€ sur le compte courant et 5 002,60€ sur le livret A.

Un changement de compte de la Banque Postale vers un compte Caisse d'Épargne devrait permettre une économie de l'ordre de 100€ sur les frais bancaires.

S'agissant des recettes, **la cotisation ADAPAEF n'augmente pas (15€)**. Les autres cotisations (CPMA, cotisation fédérale) augmentent légèrement (1€). Une diminution importante est à noter sur les cartes « Mineurs ».

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité et quitus est donné aux responsables.

Question diverses au cours des différents échanges

Un adhérent a signalé une erreur d'orthographe de son nom ; les courriers lui arrivent au nom de GODET, alors qu'il faut GOGET. Anomalie signalée à la fédération

> Question de la part de Benoît Martin : lors de fête de la Sange, l'accès au parking puis au stand de l'ADAPAEF pour assurer une permanence pose problème . Envisager un badge ou tout autre moyen de reconnaissance en qualité de participant pour pouvoir accéder au stand ADAPAEF sans difficulté.
>
> Lot F11 : les pêcheurs de ce lot souhaitent que la municipalité de St Denis de l'Hôtel leur permette une mise à l'eau des bateaux, dans le prolongement du chemin qui donne accès à la Loire, au bas du boulevard du Grand Clos. Il s'agit d'un petit travail de terrassement sur quelques mètres, pour adoucir la pente, que les pêcheurs sont prêts à assumer. L'ADAPAEF rappelle que les services publics doivent permettre les mises à l'eau car il s'agit d'un droit.

Projet d'activités 2023

Les participations et actions 2022 seront reconduites :

- Réunions statutaires, réunions FD 45, FNADAPAEF, LOGRAMI, DDT
- Opération Loire propre
- Fête de la Sange
- Journée d'échanges et de pratiques et de convivialité
- Au Fil de l'Eau N° 19 et N°20

A conduire en plus en 2023 :

- Festival de Loire
- Guide des pratiques
- Mise à jour de la page ADAPAEF sur le site de la FD 45
- Rencontre avec les médias locaux

Projet de budget

Pour ces activités de l'association, **un budget prévisionnel** pour 2023 est présenté en équilibre, **à hauteur de 5838 €, sur une hypothèse de 60 adhérents**. Après reversement aux différents organismes, les dépenses propres de l'association pourront être de l'ordre de 900€.

Le rapport d'activités, le projet d'activités, le montant des cotisations 2023 et le projet de budget 2023 ont été votés à l'unanimité.

Dans le cadre du rapport d'activité, un thème est abordé; s'agissant de l'AG 2022, Bruno Bordeau, Président de LOGRAMI (LOire GRAnds MIgrateurs) est intervenu pour présenter cette association

LOGRAMI, association encadrée par 24 fédérations départementales, a pour mission l'étude scientifique des poissons migrateurs sur le bassin Loire Bretagne, qui représente 30% de la superficie nationale. Elle fonctionne avec 9 salariés permanents, diplômés scientifiques de haut niveau.

Elle effectue des comptages aux différents barrages et passes à poissons (saumons, lamproies, aloses, mulets, silures pour la prédation...), fait des repérages de frayères, analyse les reproductions de juvéniles, assure des travaux sur la génétique, notamment sur les souches de saumons naturels de Loire et les effets de l'introduction de juvéniles issus de piscicultures.

Le constat n'est pas optimiste :

En quelques décennies, le débit estival de la Loire moyenne a chuté de 30% et la température de l'eau a augmenté de l'ordre de 3°.

La remontée des saumons est affectée : 256 saumons comptés à Vichy en 2022 ; la population n'est pas vraiment en danger, mais elle est faible et fragile, avec un taux de reproduction inférieur à 1 pour les souches sauvages.

On observe une concentration des migrateurs sur le bassin aval.

Sur la Loire moyenne, la population de lamproies marines a été divisée par 12 depuis 2017, celle des aloses par 7 !

Toutefois, il subsiste un espoir pour les « futures »populations d'anguilles, grâce à la mise en œuvre d'une politique volontariste européenne.

Mais il y a encore semble-t-il un problème avec les prélèvements de la pêche professionnelle sur le bassin aval et l'estuaire (prélèvement de reproducteurs estimé à 20 000), auxquels s'ajoutent les difficultés pour les migrateurs pour franchir les ouvrages hydroélectriques, qui ne se sont toujours pas mis en conformité avec le droit européen (à titre d'exemple, sur la Gartempe -Haute Vienne- seuls 5% des juvéniles relâchés, sur 400 000, survivent après passage par les turbines des barrages!) LOGRAMI envisage de recourir à des mises en causes juridiques si le droit européen n'est pas respecté.

Cette intervention de Bruno Bordeau a été unanimement appréciée et s'est prolongée lors du moment convivial qui a clôturé notre AG.

Signé par :

Le Président Gilbert GUERIN le secrétaire de séance Guy PUJOL

Statistiques Licences
Par année et par lot de pêche

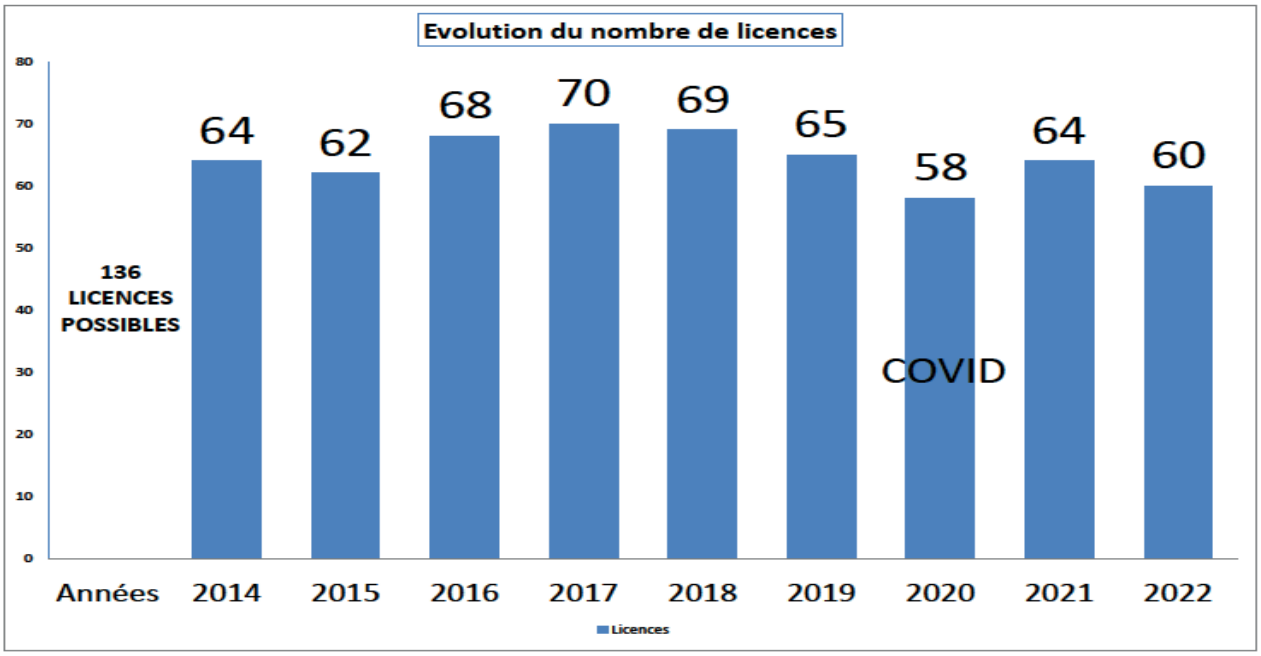

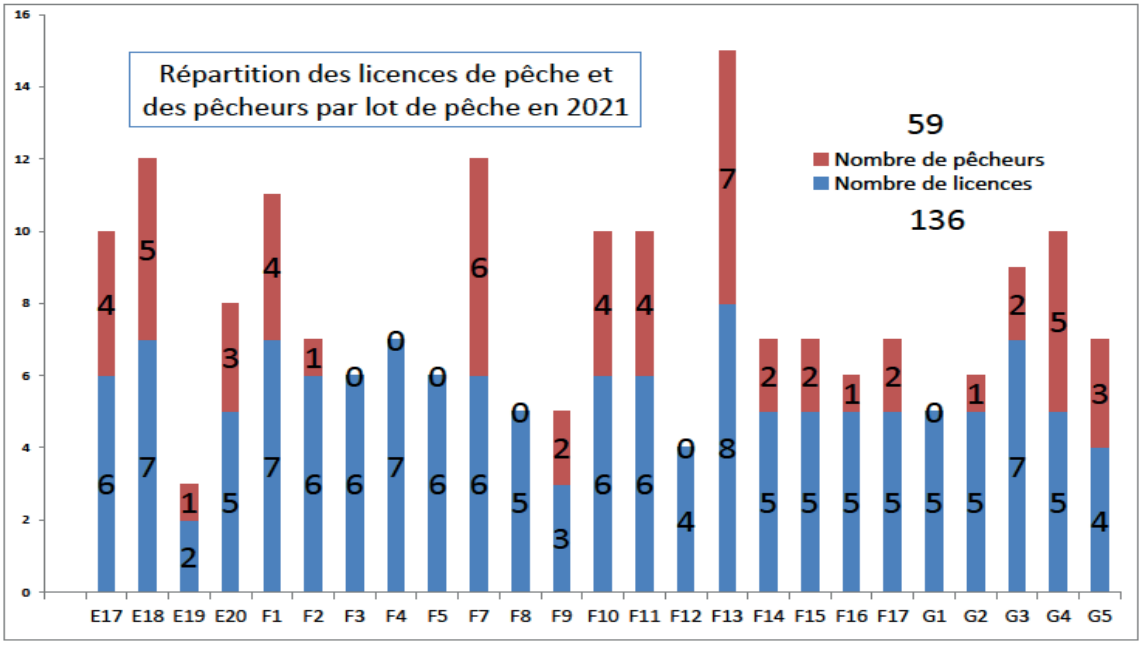

Compte de résultats 2021

Recettes (produits)	Montant	Dépenses (charges)	Montant
CPMA Pêcheur amateur (36,20 €) 56 pêcheurs	**2 027,20 €**	Reversement CPMA Pêcheur amateur 56 pêcheurs	**2 027,20 €**
Cotisation statutaire (33,6 €) 62 pêcheurs	**2 083,20 €**	Reversement cotisation statutaire 62 pêcheurs	**2 083,20 €**
Carte Pêcheur amateur Jeune		Reversement à la FNPF Carte mineure	
Vignettes EHGO 7 vignettes encaissées		Reversement à la FNPF EHGO 7 vignettes	
Cotisation fédé nationale (5 €) 62 pêcheurs encaissés	**310,00 €**	Cotisation fédé nationale (62 pêcheurs réglés)	**310,00 €**
Régularisation 2020 cotisation fédé nationale (11 €) 1 pêcheur	**11,00 €**	Frais de réunion	**508,52 €**
Ecart prélèvement fédé	**0,10 €**	Frais de déplacements	
Cotisation ADAPAEF (15 €) 62 pêcheurs encaissés	**930,00 €**	Frais de secrétariat, correspondance	
Régularisation 2020 cotisation non reçue (1 pêcheur)	**17,00 €**	Frais de tenue de compte	**123,20 €**
Cotisation ADAPAEF - 18 ans (3 €)		Achat matériel	**100,00 €**
Vignette EHGO		Frais engagés Gilbert non remboursés	
Don Gilbert		Don école de Bou	
Produits financiers Livret A	**28,24 €**	Cotisation Loire Bretagne	**29,00 €**
TOTAL RECETTES	**5 406,74 €**	**TOTAL DEPENSES**	**5 181,12 €**
		Résultat	**225,62 €**

Bilan 2021

DISPONIBLE AU 31 DECEMBRE 2021

BILAN AU 31.12.2020	**Montant**	**Justificatif de l'excédent 2021**	**Montant**
Solde au 31.12.2020	**6 708,20 €**	CCP	**1 931,22 €**
Recettes 2021	**5 406,74 €**	CAISSE EPARGNE	**5 002,60 €**
TOTAL	**12 114,94 €**		
Dépenses 2021	**5 181,12 €**		
TOTAL	**6 933,82 €**	**EXCEDENT 2021**	**6 933,82 €**

Au 31/11/2021 l'ADAPAEF 45 dispose d'une réserve de 6 933,82 € (6708,2 fin 2020)

Le résultat de l'année est de + 225,62 €.

La réserve de l'association permet de couvrir pendant plusieurs années le budget de fonctionnement de l'association qui est de l'ordre de 800 €/an, hors investissement

L'état des finances permet donc de financer les investissements en matériel pour la promotion de l'association et l'achat de matériels de pêche pour des démonstrations en maintenant la cotisation à 15 €/an

Prix des cartes de pêche 2023

	CPMA RMA (FNFF)	Cotisation fédérale (FD45)	ADAPAEF 45	FNADAPAEF	**TOTAL**	Licence DDT Trésor public	**TOTAL**
Carte PAEF Majeur	37,20 €	34,60 €	15,00 €	10,00 €	**96,80 €**	28,85 €	**125,65 €**
Carte PAEF Mineur	3,20 €	12,00 €	1,00 €	1,00 €	**17,20 €**	28,85 €	**46,05 €**

Carte personne majeur : Réciprocité dans le Loiret + une ligne sur domaine public français
Carte interféférale majeur : Réciprocité dans 86 départements français

	CPMA RMA (FNFF)	Cotisation fédérale (FD45)	AAPPMA	Timbre interfédéral	**TOTAL**
Carte Majeur	37,20 €	34,60 €	8,20 €		**80,00 €**
Carte Interfédérale	37,20 €	34,60 €	9,20 €	24,00 €	**105,00 €**

PAEF + Interfédéral (Un PAEF demande un timbre interfédéral)
Il paye une 1ère carte 125,65 € puis une seconde carte 105,00 € - 37,20 € -34,60€ = 33,20 €
Soit **125,65 €** + **33,20 €** = **158,85 €**

Un interfédéral + PAEF (Un titulaire d'une carte interfédérale demande une carte PAEF
Il paye une première carte 105,00 € puis une seconde carte 15,00 € + 10,00 €+ 28,85 € = 53,85 €
Soit : **105,00 €** + **53,85 €** = **158, 85 €**

PROJET PREVISIONNEL 2023
Hypothèse Base 60 adhérents

RECETTES			DEPENSES		
CPMA	2 232,00 €		Reversement CPMA		2 232,00 €
FD 45	2 076,00 €		Reversement Cotisations Statutaires		2 076,00 €
FNADAPAEF	600,00 €		Cotisation Féderale		600,00 €
ADAPAEF	900,00 €		Frais de réunions		550,00 €
Produits Financier LA	30,00 €		Frais Compte		130,00 €
			Achats		150,00 €
			Divers		100,00 €
TOTAL	**5 838,00 €**		TOTAL		**5 838,00 €**